

Message n°15 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Endiguement – Ruisseau des Rosalys – Stabilisation et réfection des seuils-barrage – Crédit d'engagement de 120 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°15 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 120 000 francs destiné à la stabilisation et à la réfection des seuils-barrage du ruisseau des Rosalys.

Etat actuel

En préambule, l'obligation d'aménager et d'entretenir les cours d'eau incombe à la commune de territoire (LCEaux, art. 27).

Le secteur qui doit faire l'objet de la réfection se situe dans le ruisseau des Rosalys, à la hauteur du restaurant du même nom (côté place de jeux) jusqu'à la tête d'entrée, située en aval, près du parking (cf. plan de situation générale).

A la suite des intempéries, les rives de ce ruisseau se sont fortement érodées et déstabilisées. Après analyse approfondie, le Service technique a constaté que le problème provenait de la variation et de la vitesse du débit de l'eau, aucun ouvrage ne limitant leurs effets. Dans la partie aval, les seuils-barrage sont détruits et ne remplissent par conséquent plus leurs fonctions (cf. photos des seuils détruits). Ces derniers sont aménagés pour réduire la vitesse de l'eau, diminuant ainsi l'érosion, et surtout préserver les berges du ruisseau.

But de la dépense

Le crédit d'engagement demandé a pour but de recréer dix seuils-barrages en bois afin de réduire l'érosion en diminuant la vitesse de l'eau et surtout de préserver les talus en rives droite et gauche. Enfin, un curage et un nettoyage du ruisseau seront effectués en même temps que la construction des seuils (cf. profil-type et profil en long).

Ces travaux seront exécutés par le Service des forêts communal en collaboration avec une entreprise spécialisée, conformément aux offres reçues le 15 octobre 2021 d'un montant de 120 000 francs, comprenant la totalité des services et matériaux. Il est à noter que les 70 m³ de bois proviendront des forêts communales.

Etant donné l'urgence de la situation, ces travaux sont soumis à une procédure simplifiée auprès du Service des ponts et chaussée (SPC) et du Service de l'environnement, section lacs et cours d'eau (SLCE), qui a validé une subvention de 67% en date du 23 août 2021.

Plan de financement

Rubriques comptables 2021.015.7900/5020.00 et 6310.00

Répartition du montant de 120 000 francs :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Partie aval : stabilisation (10 seuils-barrage) | Fr. 80'000.00 |
| 2. Partie amont : création d'un fossé et passage de route | Fr. 40'000.00 |

Coût total estimé	Fr.	120'000.00
-------------------	-----	------------

./. Subventions SPC-SLCE, 67% de 95 000 (part des travaux subventionnables)	Fr.	63'650.00
---	-----	-----------

Coût total estimé à la charge de la Commune	Fr.	<u>56'350.00</u>
--	------------	-------------------------

À la charge du budget des investissements 2022.

Charges et revenus annuels d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation : 20 ans)	5% de	Fr. 120'000.00	Fr.	6'000.00
Amortissement de la subvention (revenu)	5% de	Fr. 63'650.00	Fr.	3'182.50
Montant annuel net à la charge de la Commune			Fr.	2'817.50

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation annuelles

Ces travaux ne génèrent pas de charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 120 000 francs destiné à la stabilisation et à la réfection des seuils-barrage du ruisseau des Rosalys.

Châtel-St-Denis, octobre 2021

Le Conseil communal

Annexes : - Projet d'arrêté
Plans de situation
Photographies

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1);
- le Message n°15 du Conseil communal, du 26 octobre 2021;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 120 000 francs destiné à la stabilisation et à la réfection de dix seuils-barrage dans le ruisseau des Rosalys.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du patrimoine paysager, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 40 ans à 2,5%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz



Avenue de la Gare 33
Case postale 396
1618 Châtel-St-Denis
Tél. 021 / 948 22 13

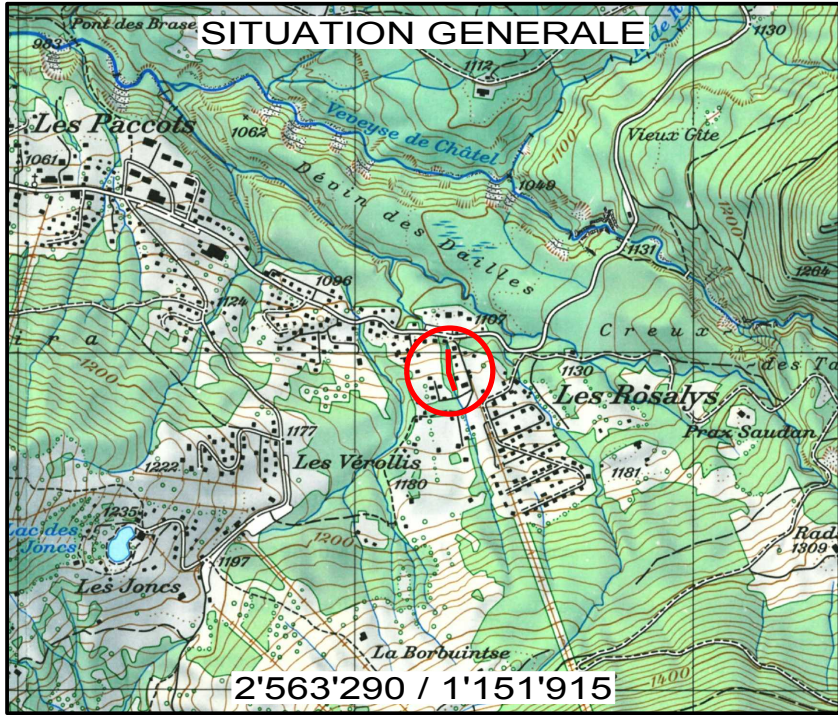
A detailed topographic map of a region in Switzerland, centered around the village of Les Paccots. The map features contour lines indicating elevation, with labels such as 983, 1061, 1062, 1096, 1124, 1177, 1180, 1181, 1197, 1200, 1222, 1235, 1333, 1342, and 1400. Several rivers and streams are depicted in blue, including the 'R. de R.', 'Vebeyse de Châtel', 'Dévin des Dailles', and 'Creux'. The map also shows various settlements and landmarks, such as 'Pont des Braseyres', 'Les Paccots', 'Les Vérolis', 'Les Rosalys', 'La Borbuintse', 'Les Joncs', 'Vieux Gîte', and 'Prax'. A red circle with the letter 'I' inside it is drawn on the map, highlighting a specific location near the center, which corresponds to the 'Maison de la Vallée' mentioned in the text.

Commune de Châtel-St-Denis Ruisseau des Rosalys Création de 10 seuils et aménagement du lit	Plan n°20/20 - 001				
	Echelle1 : 1000, 1:500, 1:20				
	Format63 x 45				
PLANS D'ENQUETE	Ind	Date	Modifications	Visa	Dess.
		20.10.20	Plan d'enquête		L.B.
	A	27.10.21	Plan message 15		L.B.
	B				
	C				

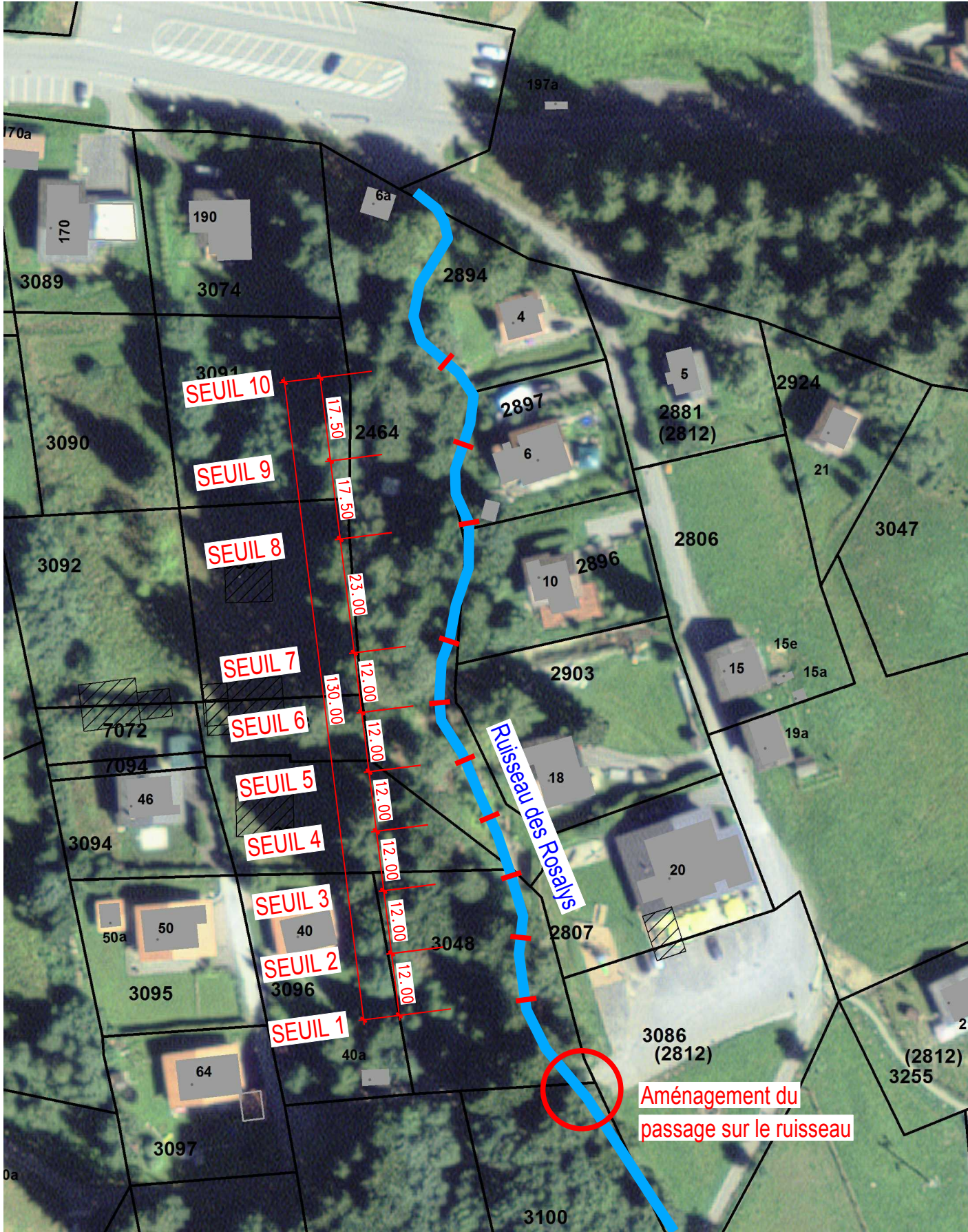
N:\ENDIGUEM\Ruisseau, rivière\Rosalys\2020 Correction ruisseau Rosalys\Plans STC\01 Ruisseau Rosalys.zd

Adopté par le Conseil communal de Châtel-St-Denis, le

Le Secrétaire:Le Syndic:

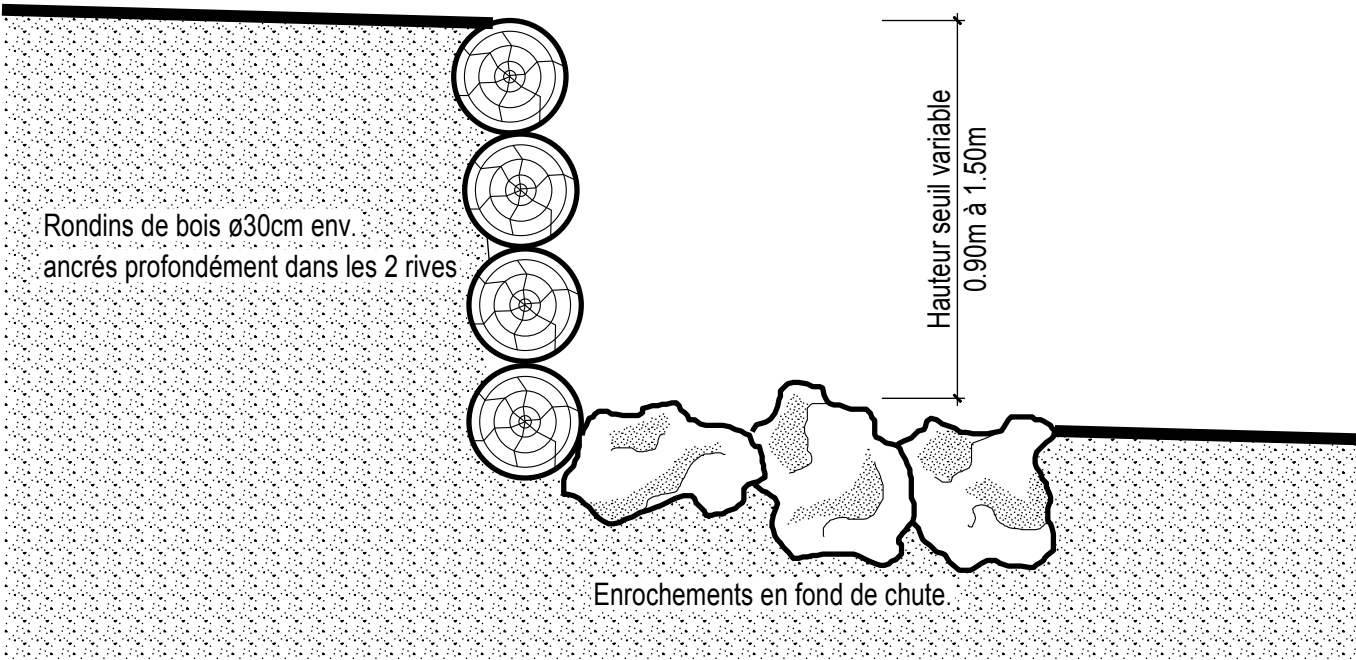


SITUATION1:1000

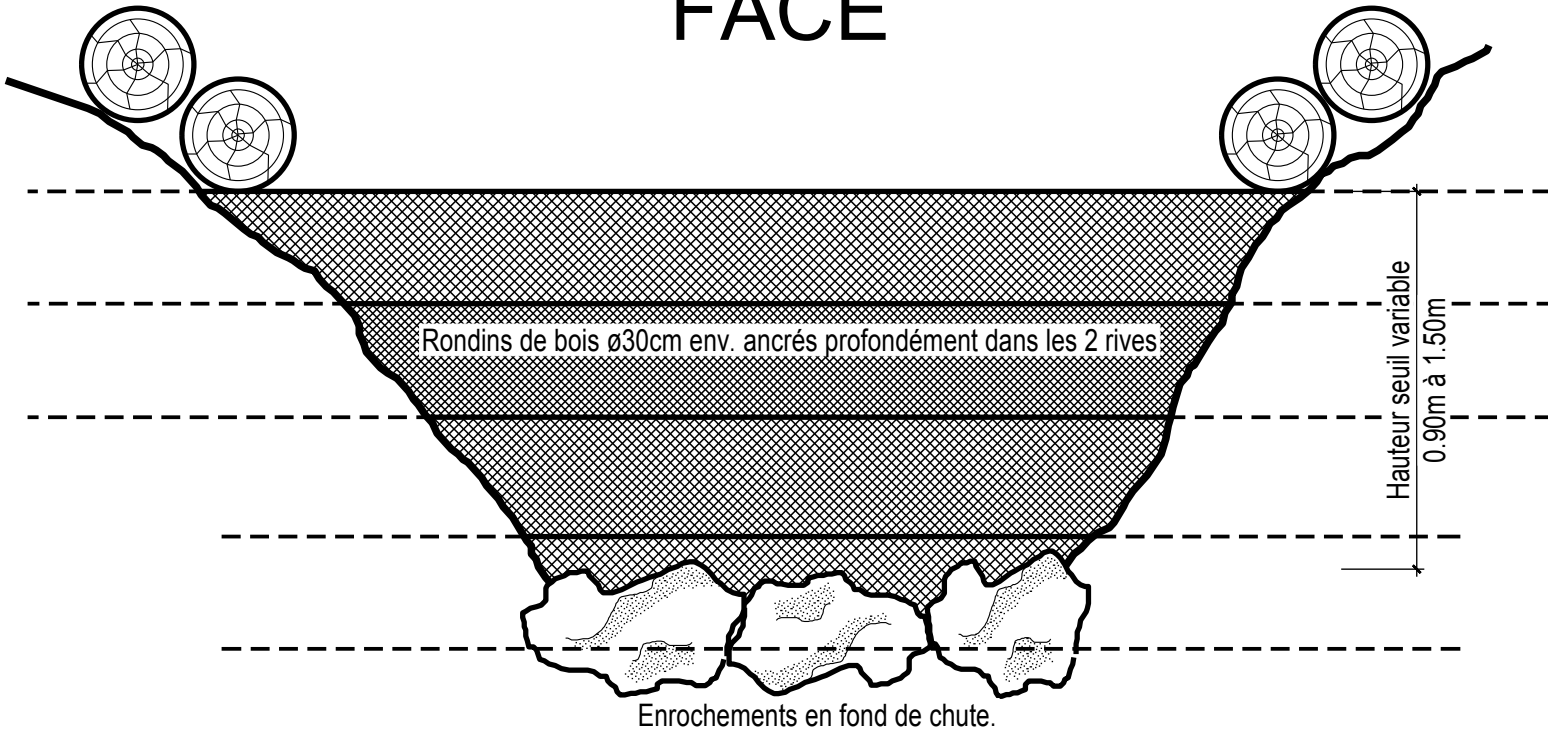


PROFIL TYPE1:20

COUPE



FACE



PROFIL EN LONG1:500

